

Si telle n'est pas le cas aujourd'hui, je pense que mon collègue serait bien avisé de réfléchir avant d'approuver le projet de loi C-72 qui vise à étendre ces dispositions à d'autres Canadiens.

[Français]

M. Robichaud: Madame la Présidente, je ne vois absolument pas le problème de mon collègue. Même si le cas n'était pas au Nouveau-Brunswick, qu'un anglophone puisse se faire entendre en anglais ou qu'un francophone puisse se faire entendre en français, ça n'a aucun rapport avec ce projet de loi-ci. Même si c'était le cas ou si ce ne l'était pas, je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas aller de l'avant avec cette loi. Cela n'enlève absolument rien. Je pense que nous en sommes rendus à un point où nous devons faire certaines démarches, nous devons rédiger certaines lois, nous devons donner des droits aux Canadiens anglophones et aux Canadiens francophones. Et que la situation au Nouveau-Brunswick soit d'une façon ou d'une autre, cela ne change rien à notre obligation ici d'aller de l'avant. Je crois que c'est le temps. Le temps est arrivé! Il faut marcher de l'avant peu importe ce qui se passe ailleurs.

[Traduction]

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame la Présidente, le 11 décembre 1987, j'ai pris la parole à la Chambre pour annoncer que je démissionnais de mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services. A ce moment, j'ai dit—et je le répète—que je suis conservateur et ardent défenseur de mon parti, de mes collègues, de mon premier ministre (M. Mulroney) et, en général, de mon gouvernement. J'ai dit que j'étais unilingue, que je représentais une circonscription presque exclusivement de langue anglaise et que je craignais que, dans sa forme actuelle, le projet de loi C-72 ne compromette les droits de mes électeurs.

Pourquoi ai-je démissionné? Ce n'est certainement pas parce que je ne reconnais pas et ne respecte pas la dualité du Canada et nos deux langues officielles. J'ai démissionné à cause de la façon dont le projet de loi C-72 est rédigé et parce qu'il n'est pas équitable. Si les Canadiens ne pensent pas, comme on l'a déjà signalé, que le projet de loi modifiera le système judiciaire canadien, les modalités de promotion dans la Fonction publique et le fonctionnement du secteur privé, le tout sous la férule d'un tsar aux langues officielles, placé au-dessus des lois, alors ils ne croient pas non plus que Wayne Gretzky joue au hockey ou que le chef du NPD d'Oshawa est ou était vice-président de l'Internationale socialiste.

J'ai démissionné dans l'espoir que le premier ministre retiretrait ou ferait modifier cette mesure législative injuste qui pratique la discrimination à rebours. Le projet de loi est resté en suspens pendant un certain temps. Nous devons avoir des discussions à son sujet. Nous avons tenu quelques réunions au cours desquelles la plupart d'entre nous ont été amenés à croire qu'il ne subirait aucune modification.

J'ai été très reconnaissant lorsque le ministre de Simcoe-Nord (M. Lewis) a récemment pris la parole pour dire que ce ne serait peut-être pas le cas. J'espère vraiment qu'il en sera ainsi.

Le projet de loi avait auparavant fait l'objet de discussions aux réunions des caucus de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Ontario, et l'on avait alors exprimé de sérieuses réserves au sujet de son contenu. Des ministres et

d'autres députés veulent nous faire croire, madame la Présidente, que ce projet de loi est juste et équitable. Ils veulent nous faire croire qu'il vise l'unité, et c'est faux. Nous tous ici, à la Chambre, voulons un Canada uni. Nous croyons tous en l'existence de deux langues officielles, mais ce projet de loi est manifestement injuste. Il ne vise pas à unir le Canada, mais à le diviser. Le bilinguisme n'est plus un sujet controversé, c'est un fait accepté. Cependant, c'est une question d'équité, et la langue ne devrait pas faire l'objet d'une lutte d'influence.

Qui veut réellement de ce projet de loi? J'aimerais qu'on me le dise. Je suis certain que ce n'est pas la majorité des Canadiens, du moins, pas mes électeurs.

Ma fille, qui est titulaire d'une maîtrise ès sciences, vient de postuler un emploi chez Air Canada. Lorsqu'elle a rempli les formulaires, on lui a dit que, parce qu'elle n'était pas bilingue, il ne serait pas nécessaire qu'elle se présente à une entrevue. «Vous pouvez avoir une entrevue si vous le voulez, lui a-t-on dit, mais nous ne vous embaucherons pas. C'est notre politique.» Je me demande ce qui arriverait dans ces cas-là si le projet de loi C-72 était adopté.

Le projet de loi C-72 fait de la discrimination inverse. Il accorde plus d'importance aux aptitudes linguistiques qu'au mérite, en dépit de ce qui est énoncé au paragraphe 38(3), qui est d'ailleurs tout à fait ambigu. Il fait des anglophones, qui représentent la majorité des Canadiens, et des 76 p. 100 de Canadiens qui vivent dans un milieu anglophone des citoyens de second ordre. C'est un projet de loi draconien, digne de Machiavel lui-même.

Permettez-moi maintenant de demander qui parle au nom du Canada anglais. Moi, je le fais, et je prie instamment mes collègues anglophones, qui restent silencieux mais qui, je sais, s'opposent à ce projet de loi parce qu'ils en ont parlé en comité ou en privé, de prendre la parole et d'exprimer leur opposition afin de ne pas laisser les électeurs se faire traiter comme des citoyens de second ordre.

Je défie tout particulièrement la presse. Je veux que la presse participe à l'examen du projet de loi article par article, qu'elle en comprenne toutes les parties et explique aux lecteurs et aux autres, bref, à la population canadienne, le véritable sens du projet de loi.

• (1240)

Examinons les faits. Depuis que le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau a promulgué la Loi sur les langues officielles qui nous rend égaux et donne présumément les mêmes possibilités d'emploi et d'avancement aux deux groupes linguistiques, que s'est-il passé dans la Fonction publique? Dès 1984, on comptait trop d'employés francophones dans les organismes fédéraux. La situation était la même en 1986. J'ai ici des statistiques portant sur 26 ministères. Les statistiques ne mentent pas. Je ne citerai pas tous ces chiffres, mais je veux donner une idée des variations de pourcentages de francophones dans ces ministères entre 1984 et aujourd'hui.

En 1984, 50 p. 100 du personnel de la Commission canadienne des droits de la personne était francophone. Ce pourcentage est aujourd'hui de 59 p. 100. Dans les bureaux des affaires intergouvernementales canadiennes, le pourcentage est passé de 83 à 91 p. 100. Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le pourcentage est passé de